

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Une première école au Michigan conçue pour éviter les tueries

A 8

CAHIER  
**2**

## CULTURE

Le Québec soutient la presse à hauteur de 50 millions par année en lui consentant des avantages fiscaux



## ACTUALITÉS Les Autochtones accueillent la demande de pardon du Québec | A 3



## Scheer au cœur des attaques

Les positions sociales et environnementales du chef conservateur lui valent un tir groupé au débat de TVA

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ  
HÉLÈNE BUZZETTI  
LE DEVOIR

Le premier débat des chefs aura souvent placé Andrew Scheer dans les câbles mercredi soir : que ce soit par rapport à ses positions sur des enjeux sociaux ou sur la question environnementale, il a essuyé de nombreux coups de la part de ses trois adversaires qui ont tenté de dépeindre le chef conservateur comme étant en porte-à-faux avec les valeurs québécoises.

Questionné dès le début du débat présenté à TVA (un face-à-face qui n'était pas terminé au moment d'écrire ces lignes), M. Scheer a refusé d'indiquer s'il endossait le droit des femmes d'interrompre une grossesse non désirée, comme le lui a demandé à répétition son adversaire libéral.

« Tu te caches à chaque réponse », a lancé Justin Trudeau à son rival conservateur, qui a évité de dévoiler sa position personnelle sur la question, se limitant à dire que celle-ci était déjà connue. M. Scheer a répété la ligne qu'il martèle depuis le début

VOIR PAGE A 5 : DÉBAT



### III RATIONALISATION

## Des économies, mais à quel prix ?

Levée de boucliers du réseau de l'éducation contre la volonté de Québec de centraliser les achats de tous les organismes d'État

MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

Un projet de loi visant à centraliser à Québec les achats de tous les organismes de l'État soulève l'indignation dans le milieu de l'éducation, du préscolaire jusqu'à l'université. Les maisons d'enseignement craignent de se faire dicter leurs besoins par des fonctionnaires éloignés des salles de classe et des laboratoires de recherche.

Les 18 universités, 48 cégeps et 72 commissions scolaires s'opposent à ce projet de loi qui les obligerait à faire des achats par le nouveau Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), qui

serait sous la responsabilité du Conseil du trésor. Cette initiative vise à augmenter la part des achats regroupés dans les organismes gouvernementaux, dans le but d'économiser plusieurs dizaines de millions de dollars par année.

Le projet permettrait au gouvernement d'obliger les établissements d'enseignement à faire certains achats de façon regroupée. Le Conseil du trésor pourrait même déterminer leurs besoins, notamment en matière de technologie, avec la création de l'organisme Infrastructures technologiques Québec.

« On est vraiment consternés, esto-

maqués, qu'on aille dans cette direction-là », dit Pierre Cossette, recteur de l'Université de Sherbrooke et président du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), qui regroupe les universités québécoises.

« Ça ne peut pas être des gens du Conseil du trésor, aussi bien intentionnés soient-ils, qui peuvent déterminer nos besoins dans les universités. Un jour, on va faire affaire avec des fonctionnaires qui vont appliquer en toute bonne foi le projet de loi devenu loi. Ce projet a un potentiel important de nuire à notre agilité et à notre imputabilité », ajoute le représentant des universités.

Les établissements d'enseignement de tous les niveaux achètent déjà une série de produits par le biais de regroupements : systèmes de téléphonie fixe et mobile, ordinateurs, tablettes, photocopieuses, fournitures de bureau, etc. Les écoles, collèges et universités ont cependant besoin de flexibilité pour acheter des produits et services qui répondent à leurs besoins — souvent à un moment bien précis : lors de la rentrée scolaire.

### « Objectif de collaboration »

En entrevue avec *Le Devoir*, le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, reconnaît que le projet lui donne le dernier mot pour déterminer les biens et services qui seraient obligatoirement

VOIR PAGE A 2 : ÉCONOMIES

### III ENVIRONNEMENT

## Allaiter son enfant, pour l'amour de la planète

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Les bienfaits de l'allaitement sur la santé du nouveau-né et celle de la mère sont connus depuis longtemps. Cette fois, un article scientifique publié dans le *British Medical Journal* souligne que l'empreinte écologique de l'allaitement est minime, voire nulle, comparativement à celle des préparations de lait maternisé dont la production contribue à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques.

VOIR PAGE A 4 : ALLAITER



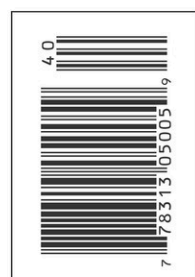
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

### INDEX

Avis légaux.....B6  
Culture.....B1  
Décès.....B7  
Économie.....B4  
Éditorial.....A6  
Grille TV.....B2  
Idées.....A7  
Météo.....B4  
Monde.....B7  
Mots croisés.....B4  
Sports.....B6

**D**

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.



III SOCIÉTÉ

# Ottawa ne contestera pas le jugement sur l'aide médicale à mourir

L'AMA souffre du peu d'intérêt des médecins spécialistes, note le comité de supervision

ISABELLE PORTER  
MYLÈNE CRÉTE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral ne portera pas en appel le jugement Beaudoin sur l'aide médicale à mourir, a annoncé mercredi soir le chef libéral, Justin Trudeau, à l'occasion de sa participation à un débat électoral à TVA.

M. Trudeau a aussi indiqué qu'un gouvernement libéral reverrait la loi fédérale sur l'aide médicale à mourir dans les six mois suivant l'élection.

Dans sa décision, la juge Christine Beaudoin a déclaré inconstitutionnels certains des critères élaborés pour recevoir l'aide médicale à mourir élaborés par le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral.

L'aide médicale à mourir doit ainsi devenir accessible aux personnes qui éprouvent des souffrances graves et intolérables, qu'elles soient physiques ou psychologiques, et ce, même si ces personnes ne sont pas en fin de vie comme le stipule la loi québécoise, ou que leur mort n'est pas raisonnablement prévisible en vertu du critère fédéral.

Le gouvernement Legault, qui songe à élargir l'accès à l'aide médicale à mourir, n'a toujours pas fait savoir s'il allait porter ce jugement en appel.

L'annonce de Justin Trudeau survient le jour même où la Commission sur les soins de fin de vie déposait son rapport annuel à l'Assemblée nationale, déplorant notamment que les médecins spécialistes qui acceptent de pratiquer l'aide à mourir sont trop peu nombreux au point de limiter l'accès



ISTOCK

**La croissance du nombre d'AMM administrée est soutenue, passant de 845 à 1279 au cours de la dernière année**

## 17 %

C'est le pourcentage d'aide médicale à mourir qui a été administrée par des médecins spécialistes.

au traitement à certains endroits.

«La faible proportion de médecins spécialistes impliqués dans l'aide médicale à mourir (AMM) inquiète la Commission», peut-on lire dans le rapport annuel de l'organisme.

Le nombre de médecins qui acceptent de pratiquer l'AMM au Québec a augmenté de 31 % en 2018-2019 mais seulement 17 % d'entre eux sont des

médecins spécialistes (83 % sont des omnipraticiens).

Cette situation compromet l'accès à l'aide médicale à mourir, particulièrement dans les hôpitaux universitaires où ils sont majoritaires, avance-t-on. De nombreux établissements ont de la difficulté à trouver des médecins lorsqu'il y a des demandes, déplorent-ils dans leur rapport. Dès lors, pour plusieurs personnes en phase terminale, le délai est suffisamment long pour que la personne perde son aptitude à consentir aux soins, ne soit plus admissible ou qu'elle décède avant de recevoir l'AMM.

Cela a pour effet que les médecins qui font de l'AMM finissent par en administrer un grand nombre même s'il s'agit de patients qu'ils ne connaissent pas. Or, selon les commissaires, il est préférable que l'AMM soit administrée par un médecin qui a une relation avec le patient.

«Moi, ce qui m'importe, c'est qu'il y ait des ressources médicales en quantité suffisante pour prodiguer le soin parce que dans la loi, c'est une obligation pour chaque établissement», a réagi le président-directeur général du Conseil pour la protection des malades Paul G. Brunet.

### Hausse du nombre d'AMM

Sur l'ensemble des personnes qui ont demandé l'AMM cette année, 65 % l'ont reçue, ce qui correspond aux données de l'an dernier. Les autres ne correspondaient pas aux critères (37%), sont décédés avant la fin de l'évaluation de leur dossier (33%) ou ont retiré leur demande (19%).

Par ailleurs, le nombre de personnes qui recourent à l'AMM continue d'augmenter au Québec, passant de 845 en 2017-2018 à 1279 cette année. C'est l'équivalent de 1,9 % de tous les décès survenus au cours de la même période.

Le profil des personnes qui demandent l'AMM a quant à lui peu changé. La très vaste majorité sont des personnes âgées de 60 ans et plus (88 %), ont le cancer (75 %) et on six mois ou moins à vivre (88%) et souffrent (89 %).

Rappelons que la Commission a notamment pour rôle de veiller à ce que les demandes d'AMM faites au Québec soient conformes à la loi. Ses 11 membres sont des spécialistes des domaines de l'éthique et de la santé et ont tous été nommés par le gouvernement.

A chaque fois qu'ils prodiguent l'aide à mourir, les médecins doivent remplir un formulaire et l'en aviser. La Commission estime que 96 % des AMM prodiguées cette année étaient conformes.

Dans les 13 cas où la loi n'a pas été respectée, trois personnes n'étaient pas atteintes d'une maladie grave ou incurable et une n'avait pas renouvelé sa carte d'assurance maladie. Dans cinq cas, le second médecin consulté n'a pas signé le formulaire au bon moment.

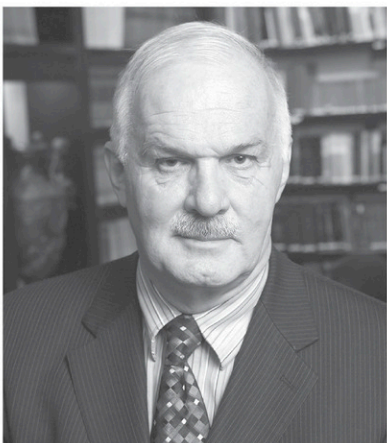
Il est aussi arrivé que le médecin qui administre l'AMM n'ait évalué la personne qu'une seule fois alors que la Loi exige des entretiens espacés dans le temps (2 cas). Dans un autre cas, la demande a été contresignée par une personne qui n'était pas un professionnel de la santé et dans un autre, les deux médecins signataires avaient des liens familiaux.

## Félicitations à M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard Lauréat du Prix de la justice du Québec 2018

L'Université du Québec à Montréal et sa Faculté de science politique et de droit félicitent chaleureusement M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard (LL.B., 1978), lauréat du Prix de la justice du Québec 2018.

Ardent défenseur des droits des usagers du système de santé, M<sup>e</sup> Ménard est reconnu pour son engagement indéfectible à l'endroit des personnes vulnérables ainsi que pour sa contribution remarquable à la promotion des droits des citoyens en matière de santé.

L'Université est fière de rendre hommage à ce diplômé et citoyen d'exception qui a consacré sa carrière à la défense du bien commun.



UQÀM

## Le milieu de l'éducation a besoin de souplesse

### ÉCONOMIES

SUITE DE LA PAGE A 1

achetés par un regroupement d'établissements. Il dit cependant vouloir travailler en collaboration avec le réseau de l'éducation.

«Je ne suis vraiment pas dans un objectif d'affrontement, je suis dans un objectif de collaboration, dit le ministre. Il est tout à fait normal que des gens se posent des questions. On aura amplement l'occasion d'écouter leur opinion en commission parlementaire.»

Le but du projet de loi 37 est d'augmenter de façon importante la proportion des biens et services du gouvernement acquis de façon regroupée. Christian Dubé estime qu'à l'heure actuelle, 15 % des achats sont regroupés dans le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il souhaite augmenter cette proportion à 50 %, comme dans le réseau de la santé, selon lui.

Dans les universités, dans les cégeps et dans les commissions scolaires, on réplique que ce sont les établissements eux-mêmes — et les enseignants — qui peuvent déterminer les besoins dans les classes. Surtout que le gouvernement Legault parle de donner plus de pouvoirs aux établissements avec sa réforme qui abolit les commissions scolaires telles qu'on les connaît.

### Occasion pour la Chine

Par exemple, l'Université de Sherbrooke achète régulièrement des meubles auprès de fournisseurs de l'Estrie. C'est une façon d'encourager l'économie locale, de réduire l'empreinte carbone (en évitant de transporter les meubles sur de longues distances) et d'acheter à bons prix des produits faits sur mesure, qui correspondent aux besoins de l'établissement, souligne le recteur, Pierre Cossette.

«Le projet de loi mènera sans doute à imposer d'énormes fournisseurs. C'est sûr que notre proportion de meubles chinois va augmenter. Je ne vois pas comment nos PME québécoises vont pouvoir se développer», dit-il.

Autre exemple : 46 des 48 cégeps ont acheté des mannequins qui permet-

tent de simuler des soins infirmiers. Les étudiants en inhalothérapie utilisent aussi des mannequins pour faire des simulations. Les cégeps ont acquis un modèle qui correspond exactement à leurs besoins grâce à Collecto, l'organisme d'achats regroupés créé il y a près de 30 ans par le réseau, explique Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

«Tout le monde appuie l'objectif de faire des économies et de regrouper les achats. Le problème, c'est dans la manière. C'est évident qu'une mégastucture comme celle qu'ils veulent créer ne sera pas capable de livrer la marchandise. On a besoin de souplesse», dit-il.

Le futur Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) doit remplacer le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui a connu des problèmes administratifs soulevés par le Vérificateur général. Le projet de loi prévoit que les employés des regroupements d'achats du secteur de l'éducation, y compris Collecto, iront rejoindre la fonction publique pour travailler au CAG.

Pierre Cossette dit craindre la création d'une aberration administrative comparable au système de paye Phénix à Ottawa. «Ils doivent commencer par régler le dossier avant de l'imposer, dit-il. Au fédéral, ils ont tellement voulu centraliser. C'est cette philosophie-là qui semble guider le gouvernement Legault.»

**Il est tout à fait normal que des gens se posent des questions. On aura amplement l'occasion d'écouter leur opinion en commission parlementaire.**

CHRISTIAN DUBÉ



## L'icône brisée

MICHEL DAVID



**F**in 2002, un professeur d'origine française fraîchement débarqué à l'UQAM, Bertrand Jouve, avait observé avec fascination le combat inégal du ministre de la Santé de l'époque, François Legault, contre la toute-puissante Fédération des médecins spécialistes (FMSQ), dont les exigences salariales apparaissaient déjà démesurées. Dans une lettre publiée dans *Le Devoir*, il se disait frappé par le « silence assourdissant de la société civile » et « l'impression d'isolement du ministre ».

« Le corps des médecins, en tant que groupe social, représente dans l'imaginaire collectif, dans les représentations des Québécois, la dernière icône de la période historique connue sous l'appellation de Grande Noirceur [...] Ce qui se joue dans ce dossier, c'est non seulement l'issue du rapport de force entre un gouvernement et un groupe social organisé politiquement, mais, plus fondamentalement, la transformation de la société civile dans son rapport à qui a constitué un des symboles de l'ordre politique et social que l'on pensait révolu », écrivait-il.

M. Legault n'était ni le premier ni le dernier à goûter à la médecine de la FMSQ. Durant les années suivantes, plus particulièrement sous la présidence de Gaétan Barrette, cette dernière a continué à imposer ses volontés, non seulement en misant sur l'aura qui entourait la profession médicale, mais aussi en exerçant un chantage à l'exode qui n'avait aucun fondement.

.....

Le retournement de l'opinion publique s'est fait graduellement, mais l'austérité des années Couillard a marqué un tournant. Alors que l'ensemble de la société faisait les frais des compressions budgétaires, les spécialistes exigeaient toujours plus, même si l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) avait constaté dès 2016 qu'ils gagnaient déjà depuis deux ans 15 % de plus que leurs confrères ontariens.

En 2018, Claude Castonguay avait traduit le sentiment général en se disant révolté par la nouvelle entente intervenue entre la FMSQ et le gouvernement Couillard et par les « années » qu'il proférait pour la justifier. Le père de l'assurance maladie invitait les médecins spécialistes à conclure un nouveau « contrat social »...

Le premier ministre Legault a raison de penser que les spécialistes ne bénéficieront pas de l'appui de la population si son gouvernement décide de rouvrir l'entente de 2018. Personne ne nie que la profession médicale est exigeante et que ceux qui l'exercent doivent être rémunérés en conséquence, mais l'avidité des spécialistes devient presque suicidaire.

M. Legault a introduit dans le débat un élément qui n'avait jamais été pris en compte dans les négociations précédentes, soit l'écart de rémunération entre les autres professionnels de la santé et leurs vis-à-vis canadiens, qu'il évalue à 9 %. La présidente de la FMSQ, Diane Francœur, s'en offense, mais on se demande bien pourquoi les médecins seraient les seuls à avoir droit à la parité.

.....

Il est vrai que M. Legault a lui-même ouvert les hostilités de façon brutale en évoquant le recours à une loi spéciale d'ici la fin de l'année. Même si les discussions semblent difficiles, ce genre d'ultimatum n'est sans doute pas de nature à améliorer les choses, mais cela signifie clairement que ces négociations se veulent différentes des précédentes.

Même si la nouvelle étude comparative pancanadienne qui a été commandée à l'ICIS n'a pas encore été livrée, le premier ministre a déjà tiré ses conclusions. Il ne parle plus de récupérer un milliard par année, comme il prétendait le faire quand il était dans l'opposition, mais un écart de 9 % avec la moyenne canadienne pourrait se traduire par une baisse de rémunération de l'ordre de 20 %.

À la veille d'ouvrir les négociations pour le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public, le premier ministre a manifestement voulu envoyer un message clair : si certaines catégories d'employés bénéficieront d'un traitement de faveur, les médecins n'en font pas partie. Une baisse importante de leur rémunération pourrait faire accepter plus facilement l'augmentation limitée à l'inflation qu'il envisage d'accorder à la grande majorité des employés de l'État.

Dès 2017, le regroupement Médecins québécois pour un régime public (MGRP) avait proposé un gel de la rémunération « pour mieux redistribuer ces sommes dans le système de santé et combler les besoins de la population de façon plus appropriée ». Cette voix est minoritaire au sein de la profession, mais elle devrait faire réfléchir. Bien sûr, les médecins ne manqueront jamais de patients, mais la perte de l'estime sociale est incalculable. Quand l'icône sera en miettes, ils ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes.

**Le premier ministre Legault a raison de penser que les spécialistes ne bénéficieront pas de l'appui de la population si son gouvernement décide de rouvrir l'entente de 2018. Personne ne nie que la profession médicale est exigeante et que ceux qui l'exercent doivent être rémunérés en conséquence, mais l'avidité des spécialistes devient presque suicidaire.**



Le premier ministre François Legault salue les représentants des Premières Nations et des Inuits pendant que les autres parlementaires applaudissent à la suite du discours par lequel le Québec a présenté ses excuses aux Autochtones victimes de discrimination systémique.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

### III RÉCONCILIATION

# Le Québec repentant

La déclaration solennelle du premier ministre François Legault ne suffira pas à elle seule à cicatrifier les blessures des Autochtones

MYLÈNE CRÈTE  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Les excuses du premier ministre François Legault ont été accueillies avec circonspection mercredi par les représentants autochtones venus entendre sa déclaration à l'Assemblée nationale.

M. Legault a demandé pardon pour l'échec de l'État québécois envers les peuples autochtones, concrétisant ainsi la première recommandation inscrite dans le rapport de la commission Viens rendu public deux jours plus tôt.

« Le rapport évoque des situations troublantes où des membres des nations autochtones sont victimes de discrimination. Ce constat évoque des sentiments douloureux », a-t-il déclaré en rappelant qu'il s'agit d'une question de « dignité humaine ».

« Les femmes autochtones sont celles qui ont subi une large part des préjudices décrits dans le rapport de la Commission, a-t-il déclaré. L'État québécois n'en a pas fait assez et cette situation est indigne de la société québécoise. »

« En conséquence, j'offre aux membres des Premières Nations et aux Inuits du Québec les excuses les plus sincères de l'ensemble de l'État québécois. L'État québécois a manqué à son devoir envers vous. Il vous demande aujourd'hui pardon. »

**Pour amorcer cette réconciliation, l'éducation nous apparaît être la meilleure arme afin de combattre les préjugés**

PIERRE ARCAD



Le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (AQPNL), Ghislain Picard, a noté que des avocats du gouvernement du Québec contestaient le jour même devant un juge le droit à l'autodétermination des Premières Nations dans une cause concernant le régime de retraite des Autochtones. « Appelons ça un malheureux hasard, que ça se fasse en même temps que le discours du premier ministre, a-t-il dit. Les excuses, c'est une chose. C'est quoi, les actions qui les suivent. »

« On ne veut pas juste être consultés, on veut être partie prenante », a affirmé pour sa part la cheffe du Conseil de la nation anishnabe de Lac-Simon, Adrienne Jérôme.

La conclusion du rapport Viens est brutale : les Premières Nations et les Inuits sont victimes de discrimination systémique dans leurs relations avec les cinq services publics analysés par

les commissaires, soit les services policiers, judiciaires, correctionnels, les soins de santé et services sociaux et la protection de la jeunesse.

Dans sa déclaration ministérielle livrée devant l'ensemble des élus de l'Assemblée nationale et une vingtaine de représentants des communautés autochtones et inuites, M. Legault a salué le courage des femmes autochtones de Val-d'Or qui ont affirmé avoir subi des sévices de la part de policiers et dont le témoignage dans un reportage de l'émission *Enquête* de Radio-Canada avait été l'élément déclencheur de la commission. Elles sont considérées comme les grandes oubliées du rapport Viens.

**Notre système cultive l'ignorance et repousse ce qu'il ne comprend pas**

MANON MASSÉ



Le premier ministre a lu son discours tout en balayant du regard les leaders autochtones assis dans les tribunes du Salon bleu. Parmi eux, la présidente de Femmes autochtones du Québec, Viviane Michel, et la commissaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues Michèle Audette.

À la fin de son discours, les leaders autochtones se sont levés pour l'applaudir, à l'exception de quelques représentantes féminines, dont Viviane Michel. « On a soumis un plan d'action pour la sécurité de nos femmes, donc il y a des manquements quand même dans le rapport de M. Viens, a-t-elle rappelé en mêlée de presse à sa sortie du Salon bleu. On veut encore aller plus loin et on va bouger encore plus parce que nos femmes doivent encore avoir la sécurité de la part d'une entité policière. »

**Pas de « fatalité »**

Après « ces excuses nécessaires », François Legault a promis de « changer les choses ». Il a affirmé que son gouvernement allait étudier chacune des 142 recommandations de la commission Viens et « travailler de concert avec les communautés autochtones ». « Pour qu'on réussisse, l'État québécois doit absolument éviter d'imposer des solutions », a-t-il déclaré.

Il a pris soin de souligner la « responsabilité du gouvernement canadien ; pas pour nous décharger de la nôtre, mais pour en appeler à une collaboration de tous les instants ».

Le premier ministre a dit vouloir terminer son discours sur une note d'espoir. Il s'est engagé à « réunir les conditions qui permettront aux com-

munités autochtones et aux Inuits du Québec de s'épanouir », soulignant qu'il n'y avait pas « de fatalité » puisqu'il y avait aussi « des réussites de cohabitation fructueuse entre nos nations respectives ».

Les parlementaires ont ensuite applaudi les représentants autochtones, qui ont formé un cordon en se tenant la main. Chacun des chefs des partis d'opposition a pris la parole à tour de rôle pour appeler le gouvernement à l'action. « C'est la faute de qui si les bottes de police ont écrasé le visage d'une femme autochtone un soir d'hiver à Val-d'Or ? a demandé la co-porte-parole de Québec solidaire Manon Massé. C'est la faute de qui si Xavier Moushoom a été trimballé dans une quinzaîne de familles d'accueil, s'il en a perdu sa langue ? Bien, c'est la faute du système. Notre système cultive l'ignorance et repousse ce qu'il ne comprend pas. Nous sommes tous et toutes, donc, responsables de ce monstre que le système a créé. »

« Les excuses ne suffiront pas, a reconnu le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé. Si nous sommes justes et honnêtes, nous donnerons une suite favorable et rapide à ces recommandations. » Le gouvernement devrait d'abord soutenir les femmes et les filles autochtones et assurer « un accès universel et efficace aux services » publics.

**L'État n'a pas suffisamment cherché à comprendre, l'État n'a pas montré assez d'ouverture, l'État est trop souvent demeuré inflexible, l'État a failli, nous avons failli**

PASCAL BÉRUBÉ



Seul le chef par intérim du Parti libéral, Pierre Arcand, a pris la peine de s'adresser aux Premières Nations en anglais. « Nous avons la responsabilité collective de changer les choses », a-t-il dit, en soulignant que le rapport Viens devait « marquer un tournant dans nos relations avec les communautés autochtones ».

Le fait que le discours du premier ministre Legault a été entièrement en français, alors que bon nombre de communautés autochtones s'expriment en anglais, a choqué la grande cheffe de la nation algonquine anishihabeg, Verna Polson. « Ils disent qu'ils veulent travailler avec les Premières Nations, alors il faut satisfaire à nos besoins, a-t-elle dit. Outre notre langue maternelle : il y a deux langues utilisées au Québec : le français et l'anglais. »

Avec Marco Bélair-Cirino

## EN BREF

**Baisse de 28 % des GES à Montréal sur 25 ans**

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont baissé de 28 % sur l'île de Montréal entre 1990 et 2015, révèle un inventaire publié mercredi par la Ville de Montréal. Malgré la hausse de 21 % du nombre de véhicules en circulation depuis 25 ans, les émissions liées au transport n'ont augmenté que de 2 %. La Ville attribue ce résultat à l'efficacité accrue des véhicules et à l'ajout obligatoire de biocarburants dans l'essence et le diesel depuis 2010. La baisse de la consommation de gaz naturel et de mazout, la réduction des activités industrielles et la fermeture d'une raffinerie ont aussi contribué à la baisse des GES. Montréal s'approche donc de son objectif d'une diminution de 30 % des émissions de GES pour 2020.

Le Devoir

**La réouverture du Biodôme est retardée**

L'ouverture du Biodôme de Montréal a été repoussée au printemps 2020. L'institution, qui fait l'objet de rénovations majeures depuis deux ans, devait rouvrir ses portes cette année. L'entrepreneur a cependant fait face à plusieurs embûches, dont des difficultés d'approvisionnement et une pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Le public devra donc attendre quelques mois supplémentaires avant de visiter les lieux. Selon Espace pour la vie, le nouvel échéancier n'a pas de répercussions sur le bien-être des animaux qui ont été déplacés temporairement dans d'autres parcs zoologiques au début du chantier.

Le Devoir

**Ocean Cleanup récolte enfin du plastique**

Le système imaginé par l'organisation The Ocean Cleanup semble finalement en mesure de récolter des débris à la dérive au cœur du « continent de plastique » de l'océan Pacifique. Selon ce qu'a annoncé mercredi le jeune Néerlandais à l'origine du projet, Boyan Slat, le prototype de barrière flottante aurait récolté ses premiers débris divers, après avoir connu des ratés majeurs à la suite de sa mise à l'eau, à la fin de l'an dernier. L'organisation, qui a suscité espoir et scepticisme avec son projet de « nettoyage » du Pacifique Nord, a d'ailleurs publié des photos montrant une récolte de filets de pêche, de divers objets en plastique et même d'un pneu. Selon ce qu'a précisé le porte-parole Niels Broekhof au *Devoir*, « le Système 001 permet effectivement de ramasser du plastique, mais surtout dans le cadre de nouveaux tests. L'équipe travaille actuellement à des ajustements nécessaires pour le rendre pleinement fonctionnel ».

Le Devoir



THE OCEAN CLEANUP VIA ASSOCIATED PRESS



Le professeur de science politique à l'UQAM se spécialise dans l'étude de mouvements sociaux, dont l'anarchisme. MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

## III ÉLECTIONS 2019

**Plaidoyer pour l'abstention**

Avec son essai *Nous n'irons plus aux urnes*, Francis Dupuis-Déri défend ceux qui ne votent pas

LEÏLA JOLIN-DAHEL  
LE DEVOIR

Les citoyens qui délaissent les urnes seraient en fait plus engagés politiquement que certains exerçant leur droit de vote tous les quatre ans, d'après Francis Dupuis-Déri, qui signe un essai se voulant un véritable plaidoyer pour l'abstention.

« Les abstentionnistes expriment et défendent leurs idées politiques, que ce soit dans des syndicats, dans des groupes de quartier, des groupes de gens, de militants anticapitalistes, antiracistes, écologistes, de femmes », lance-t-il en entrevue au *Devoir*. Contrairement au mythe qui veut que les abstentionnistes fassent preuve d'apathie politique, ces derniers exercent selon lui plutôt leur réflexion ou leurs actions politiques en s'impliquant davantage dans leur communauté, avance le professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal.

Après avoir d'abord annulé son vote durant quelques élections, le spécialiste de l'anarchisme rapporte avoir souvent été pris à partie par des proches quand

il a décidé de tout simplement ne plus glisser son bulletin dans l'urne. « Il y a une telle justification, une telle glorification pour justifier le vote qu'il faut effectivement faire un peu de désordre pour expliquer pourquoi des gens sont raisonnables et rationnels lorsqu'ils décident de s'abstenir. » Il a donc entrepris d'expliquer pourquoi certains, comme lui, boycottent les journées électorales.

**Mille raisons de s'abstenir**

M. Dupuis-Déri relève que, tout comme lui, nombre d'abstentionnistes considèrent que « le peuple est dépossédé de son pouvoir à travers les élections ». Ainsi, le fait de voter devient « faux, un mensonge, une illusion », car une minorité d'élus décide pour une majorité de gens à leur place.

Parmi les autres raisons invoquées par les abstentionnistes, l'auteur observe également que des citoyens cessent de voter parce qu'ils ne se reconnaissent dans aucun parti ou parce qu'ils considèrent que soit « les politiciens sont un peu tous pareils, soit ils se préoccupent avant tout de leur propre carrière. Ils ne respectent pas leurs pro-

messes ». Plusieurs de ces personnes désillusionnées du système parlementaire trouvent selon lui « ridicule » de continuer de voter « pour le moins pire des partis par défaut, en se bouchant le nez ».

En cherchant à dresser le portrait de ceux qui ne votent pas, l'auteur a aussi constaté qu'ils sont souvent issus des couches sociales les plus pauvres, sont des femmes ou des Autochtones. « Au Québec, par exemple, les Mohawks de Kanesatake ont le plus haut taux d'abstention, 98,4 %, aux élections [provinciales] de 2014. C'est presque 100 % d'abstentionnistes. » La très faible participation électorale des Autochtones un peu partout dans le monde s'explique par le fait que ces peuples ne se reconnaissent pas dans le système associé à un « État colonial » qui n'est pas le leur, ajoute-t-il.

**Une réforme qui ne change rien**

La semaine dernière, la Coalition avenir Québec a annoncé qu'elle va demander par référendum aux Québécois de lui donner le feu vert pour l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales. Une proposition que M. Dupuis-Déri qualifie d'« aristocratie électorale », qui revient à porter une élite issue des classes sociales moyennes et supérieures au pouvoir, qui gouverne en étant élue par une minorité de l'électorat. Il concède toutefois que ce système réformé serait « plus équilibré » que le scrutin uninominal majoritaire à un tour, actuellement utilisé au Québec et au Canada.

S'il n'en tenait qu'à lui, cependant, il n'y aurait pas de Parlement au Québec. Il plaide pour une société où les communautés seraient gérées de manière décentralisée, où les décisions seraient prises de manière autonome dans des assemblées générales. « Pas du tout dans des termes supercentralisés, superhiérarchisés avec quelqu'un qui prend des décisions pour sept millions de personnes au Québec et pour 35 millions de personnes au Canada », signale-t-il.

Pour Francis Dupuis-Déri, la démocratie existe quand un peuple peut se gouverner directement. Il estime que les parlementaires ont « usurpé » le mot « démocratie » pour « justifier l'usurpation du pouvoir du peuple ». « Le fait que tous les partis qui promettent de réformer le mode de scrutin renient leur promesse une fois au pouvoir démontre très clairement que les parlementaires sont avant tout obsédés par le pouvoir et les avantages qu'ils en retirent », lâche-t-il.

En 2022, il reviendra cependant aux Québécois de décider s'ils souhaitent changer le mode de scrutin... en allant aux urnes.

**Nous n'irons plus aux urnes**

Francis Dupuis-Déri, Lux éditeur, Montréal, 2019, 192 pages

**L'allaitement, un choix écologique**

## ALLAITER

SUITE DE LA PAGE A 1

Selon cet article signé par la D<sup>re</sup> Natalie Shenker de l'Imperial College London et ses collègues, allaiter au sein un nouveau-né pendant les six premiers mois de sa vie préviendrait la production de 95 à 153 kg de CO<sub>2</sub> provoquée par l'utilisation de lait maternisé. Inciter et aider les femmes britanniques à allaiter permettrait de réduire les émissions de carbone qu'induisent entre 50 000 et 77 500 voitures par année.

Les auteurs soulignent que la plupart des préparations de lait maternisé pour nourrissons sont constituées à base de lait de vache, et que l'élevage de bovins dégage du méthane, un gaz à effet de serre (GES) qui piège 30 fois plus puissamment la chaleur dans l'atmosphère terrestre que le dioxyde de carbone. « L'industrie alimentaire, particulièrement la production laitière et de viande, est responsable de près de 30 % des GES générés sur la planète », rappellent-ils. Les chercheurs précisent aussi que la production d'un kilogramme de poudre de lait de vache nécessite 4700 litres d'eau.

De plus, comme la poudre de lait de vache seule n'est pas suffisante pour le développement optimal du bébé, cette poudre est enrichie par l'ajout d'huiles de tournesol, de colza, de coco et de palme, d'huiles fongiques, de poissons et d'algues, ainsi que de minéraux et de vitamines. « Bien qu'il ne soit pas clair que ces suppléments sont vraiment appropriés du point de vue nutritionnel et du développement, leur production a par contre un effet indéniable sur l'environnement », soulignent-ils.

Qui plus est, les chercheurs ajoutent que, pour préparer un biberon de lait maternisé de façon sécuritaire, on doit dis-

soudre la poudre dans de l'eau ayant été chauffée au minimum à 70° C. La dépense d'énergie requise pour faire bouillir l'eau nécessaire à la préparation du lait pour nourrir un bébé pendant une année entière correspond à celle pouvant servir à la recharge de 200 millions de téléphones intelligents, chaque année.

Les auteurs relatent par ailleurs une étude ayant montré qu'en 2009, 550 millions de conserves de lait maternisé, ce qui correspond à 86 000 tonnes de métal et à 364 000 tonnes de papier, étaient déversées dans les sites d'enfouissement chaque année. Et ils affirment que l'industrie des préparations pour nourrissons a plus que doublé depuis 2009.

**Peu d'allaitement maternel**

Actuellement, seulement 40 à 50 usines de transformation de lait maternisé existent à travers le monde et produisent environ 3,8 millions de tonnes de préparations lactées pour nourrissons chaque année. Le transport des ingrédients de base jusqu'à ces usines et celui des produits finis jusqu'aux consommateurs partout dans le monde constituent une autre source importante d'émission de GES, écrivent les chercheurs.

Par contre, « l'allaitement maternel requiert peu de ressources et produit très peu, voire aucun déchet ». Qui plus est, il améliore « la santé de la mère et des enfants qui, de ce fait, ont moins recours aux services de soins de santé », font remarquer les auteurs de l'article.

Selon ces derniers, l'importante empreinte écologique des préparations de lait maternisé constitue un argument supplémentaire pour encourager les femmes à allaiter et pour leur venir en aide quand elles éprouvent des difficultés à le faire. Car l'allaitement maternel n'est encore aujourd'hui pas adopté aussi souvent que le recom-

mande l'Organisation mondiale de la santé (OMS), puisque seulement 40 % des 141 millions de bébés qui naissent annuellement sont allaités exclusivement au sein pendant les six premiers mois de leur vie.

Le Canada et le Québec font aussi piètre figure en la matière. Selon les plus récentes données disponibles sur le taux d'allaitement au pays qui datent de 2011-2012, seulement 26 % des Canadiennes ont pratiqué l'allaitement exclusif pendant six mois, et aussi peu que 19 % des Québécoises l'ont fait. Selon le pédiatre Jack Newman, de Toronto, spécialiste de l'allaitement maternel depuis 1984, ces taux n'ont probablement pas augmenté depuis 2012 et demeurent représentatifs de la situation actuelle. Pourtant, « le lait maternel et le lait maternisé, ce n'est pas du tout la même chose. Ils ont peut-être la même couleur blanche et sont tous les deux liquides, mais les ressemblances s'arrêtent là. Tous les additifs qu'on ajoute au lait de vache dans le lait maternisé n'ont pas d'importance », déclare-t-il.

Ce manque d'adhésion à l'allaitement s'explique en grande partie par le fait que « la majorité des médecins n'ont jamais appris ce qu'il faut savoir pour aider les mères à réussir leur allaitement. Et dans la plupart des hôpitaux, on ne donne pas aux mères les bonnes informations qui leur permettraient d'allaiter adéquatement leur bébé. Par exemple, on leur dit qu'il est normal que leurs mamelons soient douloureux, alors que ce n'est pas vrai, et qu'il faut soigner ce problème le plus tôt possible à l'hôpital avant que ça devienne trop difficile. De plus, les médecins décident souvent à tort de donner des suppléments aux bébés qui semblent avoir perdu un peu de poids, et ce, sans avoir observé si les bébés têtent bien ou non au sein », affirme le D<sup>r</sup> Newman qui insiste sur l'importance de « traiter les problèmes d'allaitement dès la première semaine après la naissance ou au plus tard durant la deuxième semaine. Sinon, ce sera probablement impossible de continuer d'allaiter. »

**95 kg**

C'est la borne inférieure de l'estimation des émissions de GES associées à six mois de préparation de lait maternisé, selon les auteurs de l'étude.

# Le Bloc limiterait les déficits grâce à de nouveaux revenus

Le cadre financier de sa plateforme électorale prévoit des pertes de 12 à 18 milliards par année

## LA PRESSE CANADIENNE

Le Bloc québécois ne propose pas de retour à l'équilibre budgétaire, mais estime pouvoir contrôler les déficits du gouvernement fédéral avec de nouvelles sources de revenus.

Le parti a dévoilé mercredi le cadre financier de sa plateforme électorale, alors que le chef Yves-François Blanchet se préparait à son premier débat électoral en français en soirée.

« C'est un plan qui respecte l'expertise et les champs de compétence de Québec, tout en correspondant à ses besoins réels », a déclaré M. Blanchet dans un communiqué.

Le Bloc propose des déficits stables oscillant entre 12 milliards et 18 milliards chaque année, mais prévoit à terme que le déficit sera de 5,5 milliards de moins que le solde budgétaire du Directeur parlementaire du budget.

### Vendre Trans Mountain

Le cadre financier du Bloc engage 54 milliards en nouvelles dépenses sur quatre ans, dont la part du lion (17 milliards) revient à une hausse des transferts en santé et en éducation et services sociaux.

Le parti propose d'augmenter le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert pour les programmes sociaux

et l'éducation postsecondaire de 6 % par année, comme le Québec le demande depuis des années.

Il veut aussi augmenter le pouvoir d'achat des aînés par une hausse de la pension de la Sécurité de la vieillesse — une mesure qui coûterait 16 milliards sur quatre ans.

Le Bloc veut également investir 11 milliards sur quatre ans pour accélérer le virage vers l'économie verte et les secteurs de pointe — comme une politique de l'aérospatiale, l'électrification des transports et les carburants verts.

Pour payer ces promesses, le parti pense être capable d'aller chercher 59 milliards de nouveaux revenus pour l'État en quatre ans.

Cet argent serait récolté en mettant fin à l'utilisation légale de l'évitement fiscal (23 milliards), en luttant contre l'évasion fiscale à l'international (11 milliards), en vendant le pipeline Trans Mountain (9 milliards) et en imposant les géants du Web (5 milliards).

Le Bloc estime aussi pouvoir faire des gains de quelque 5 milliards avec sa « péréquation verte », qui viendrait récompenser les provinces qui en font plus pour combattre les changements climatiques — comme le Québec.

## EN BREF

### Le PCC veut fermer le robinet aux eaux usées non traitées

Un gouvernement conservateur travaillerait avec les provinces et les municipalités pour empêcher le rejet d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau. « Nos cours d'eau ne devraient pas servir de décharges toxiques, et nous avons la responsabilité de protéger ces biens naturels vitaux pour les futures générations », a annoncé le lieutenant québécois du parti, Alain Rayes. Environnement Canada estime que de 2013 à 2017, plus de mille milliards de litres d'eaux usées non traitées ont fui ou ont été volontairement rejetés dans les cours d'eau du pays. Les conservateurs montrent du doigt les infrastructures inadéquates, affirmant que le gouvernement libéral n'a pas libéré les fonds requis pour soutenir des projets en ce sens. Ils ne donnent toutefois pas de précisions sur la manière dont ils mettraient fin au déversement des eaux usées.

La Presse canadienne

### Un site pour aider les Canadiens à détecter les fausses nouvelles

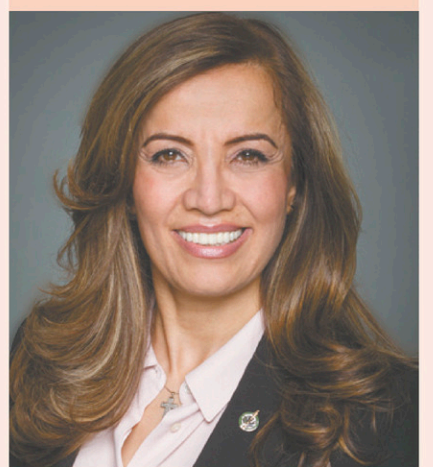
TORONTO — La Fondation pour le journalisme canadien (FJC) met un site Web à la disposition des citoyens pour les aider à détecter les fausses informations. L'organisme sans but lucratif dit s'être basé sur des sondages récents qui constatent que les Canadiens sont régulièrement exposés à de la désinformation, mais qu'ils ont rarement les connaissances pour les flâner. Le site, qui s'intitule « Vous doutez? », ou « Doubt it? » en anglais, contient notamment un test et des messages de la part de personnalités issues des médias. Des sondages ont révélé que 90 % des Canadiens s'étaient déjà fait prendre par une fausse nouvelle.

La Presse canadienne

### La garde rapprochée d'Eva Nassif écartée à son tour par le PLC

OTTAWA — Dimanche, le Parti libéral du Canada (PLC) a démis de leurs fonctions le président et l'agent financier de l'association libérale fédérale de la circonscription de Vimy, récupérant ainsi plus de 75 000 \$ pour la campagne de la candidate parachutée dans la circonscription lavalloise. Furieux de voir la députée Eva Nassif écartée, l'exécutif de l'association n'avait pas transféré l'argent à la campagne d'Annie Koutrakis. M<sup>me</sup> Koutrakis avait dû se tourner vers la maison mère pour payer ses pancartes. Elle avait aussi négocié avec le propriétaire de son local de campagne pour payer son loyer en retard. Celui qui a perdu son rôle de président d'association se montrait amer, mercredi, devant l'issue de cette affaire. Giuseppe Margiotta, militant libéral depuis presque 10 ans, assure qu'il ne votera pas pour le PLC cette fois. Il croit qu'ils seront plusieurs à l'imiter, froissés par le traitement qu'a subi la députée sortante. M<sup>me</sup> Nassif s'attendait à ce que le parti autorise sa candidature pour 2019. Elle avait remporté 46 % des votes en 2015.

La Presse canadienne



La députée Eva Nassif  
PHOTO PARTI LIBÉRAL DU CANADA

70 % des Québécois qui appuient cette loi ont une quelconque sympathie pour les groupes d'extrême droite ? »

### Pipelines

Le thème environnemental a lui aussi mis M. Scheer en porte-à-faux avec ses trois adversaires, même si Justin Trudeau a aussi eu droit à sa part de critiques.

Jagmeet Singh a rapidement soutenu que le chef conservateur « ne comprend pas » le message porté par les jeunes manifestants réunis la semaine dernière par la marche pour le climat. « Vous allez imposer un pipeline au Québec, ce n'est pas acceptable », a-t-il dit, en faisant référence au projet de corridor énergétique des conservateurs.

Andrew Scheer a fait valoir que le corridor énergétique permettrait à Hydro-Québec d'exporter son hydroélectricité. M. Scheer a rappelé « que le véhicule le plus vendu au Québec est le F150 [une camionnette]. Les Québécois vont continuer à acheter du pétrole, et je préfère que ce soit le pétrole de chez nous que des États-Unis. »

Globalement, Andrew Scheer estime que « ce sera meilleur pour la planète si le Canada peut réduire ses émissions de GES dans un contexte global ».

Sur ce thème, Justin Trudeau a également été placé sur la défensive. « Comprenez-vous que les électeurs [qui ont voté pour le programme vert des libéraux en 2015] se sentent trahis » par la décision d'acheter le pipeline Trans Mountain?, a demandé l'animateur Pierre Bruneau au chef libéral. « Je comprends tout à fait, a reconnu M. Trudeau. C'était une décision difficile. Mais le fait d'avoir acheté ce pipeline nous permettra de réinvestir tous les profits » pour favoriser la transition énergétique, a-t-il soutenu.

« Vous êtes un hypocrite sur la question environnementale », a lancé Andrew Scheer à Justin Trudeau.

En défendant son bilan, celui-ci a, à plusieurs reprises, soulevé le fait que « ce sont les gouvernements provinciaux conservateurs qui essaient de bloquer » la lutte contre la pollution. « Ce n'est pas Andrew Scheer qui va lutter contre les pétrolières. »

Quant à lui, Yves-François Blanchet a soutenu que son expérience comme ministre de l'Environnement dans le gouvernement Marois lui a fait comprendre qu'il ne veut plus « jouer dans le film de prendre de l'argent du pétrole pour essayer de réparer les dommages du pétrole », une allusion au projet d'exploration pétrolière à Anticosti.

### La drogue? Pas tout de suite

Sur la question de savoir si les partis étaient ouverts à décriminaliser toutes les drogues afin de combattre la crise des opioïdes, M. Trudeau a par ailleurs eu une réponse surprenante : « Pas tout de suite », a-t-il dit. Le chef conservateur, Andrew Scheer, s'en est emparé, y voyant la confirmation de ce qu'il soupçonne depuis des mois. « Pas tout de suite. » C'est votre agenda. »

En réponse à cela, le chef libéral a reproché à M. Scheer de ne pas croire à l'utilité des sites d'injections supervisées. « Vous refusez la science qui dit qu'on peut sauver des vies. » M. Scheer a répliqué qu'il en allait de la consultation des citoyens. « Vous ignorez les inquiétudes des gens des communautés quand le gouvernement impose un site d'injection supervisée. Les familles, les mères, les pères veulent faire entendre leur voix. Avec votre système, il y a aucune opportunité pour les inquiétudes d'être considérées. »



Le chef conservateur, Andrew Scheer (à gauche), a dû essuyer plus d'attaques que le premier ministre libéral, Justin Trudeau. JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Le chef du NPD, Jagmeet Singh, et son homologue du Bloc québécois, Yves-François Blanchet. JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Un tir groupé

### DÉBAT

SUITE DE LA PAGE 1

de la campagne, à savoir que l'accès à l'avortement n'avait pas changé sous le précédent gouvernement conservateur de Stephen Harper et qu'il en resterait de même sous son leadership. « C'est normal d'avoir différentes perspectives sur les enjeux sociaux parce qu'il y a des perspectives différentes dans la population canadienne. [...] Rien ne va changer sur l'accès. »

Le chef du NPD, Jagmeet Singh, a pour sa part répété qu'il était en faveur du droit à l'avortement et des droits des communautés LGBTQ. Le chef bloquiste, Yves-François Blanchet, a alors pris l'engagement de se montrer impitoyable sur la question de l'avortement. « Un député qui souhaiterait déposer un projet de loi pour limiter le droit des femmes à disposer de leur propre corps serait exclu du caucus immédiatement. Il n'y aura aucun compromis sur ce sujet. »

M. Trudeau en a conclu que M. Scheer n'était pas en phase avec les Québécois. « On est en train de voir

qu'on est trois [partis] alignés sur les valeurs des Québécois et on a un quatrième, un Parti conservateur qui n'est pas aligné, ni avec les droits des femmes, ni le droit des LGBTQ. »

### Aide médicale à mourir

Sur la question de l'aide médicale à mourir, le chef libéral a indiqué qu'il ne porterait pas en appel le récent jugement invalidant les dispositions actuelles limitant l'accès de cette aide aux seules personnes en fin de vie. « On va prendre des étapes, oui, pour changer la loi parce qu'on comprend que la société évolue », a répondu M. Trudeau. « Oui, nous allons réviser la loi au cours des prochains six mois. Nous n'irons pas en appel. »

Le chef conservateur, lui, a indiqué qu'il ferait tout le contraire et porterait la cause jusqu'en Cour suprême. « Je crois que c'est mieux d'avoir une décision finale pour donner au Parlement le cadre à l'intérieur duquel légiférer. Il faut en appeler de cette décision. » M. Singh et M. Blanchet, eux, ont indiqué qu'ils désiraient que la loi soit assouplie.

Sur la laïcité, M. Blanchet s'en est pris à M. Trudeau après que celui-ci a indiqué que « la grande menace qu'on voit à la laïcité de l'État, c'est justement les groupes d'extrême droite qui poussent un agenda anti-femmes, anti-avortement, anti-LGBT ». « Considérez-vous, a demandé le chef bloquiste, que

**Vous êtes un hypocrite sur la question environnementale**

ANDREW SCHEER S'ADRESSANT À JUSTIN TRUDEAU



## III L'ÉTAT ET LES AUTOCHTONES

## Agir

F

rançois Legault a rempli la première des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics — recommandations que son président, le juge à la retraite Jacques Viens, désigne sous le vocable d'« appels à l'action ». À l'Assemblée nationale, en présence de chefs autochtones, le premier ministre a présenté aux Premières Nations et aux Inuits du Québec les excuses de l'ensemble de l'État québécois, un État qui « a manqué à son devoir envers vous ». Il en reste 141 autres.

ROBERT DUTRISAC



Mise sur pied par le gouvernement Couillard à la suite des reportages sur des femmes autochtones qui témoignaient des sévices que leur ont infligés des policiers de la Sûreté du Québec à Val-d'Or, la commission Viens s'est penchée non seulement sur la police, la justice et les services correctionnels, mais aussi sur les services de santé et de services sociaux ainsi que sur la protection de la jeunesse. Pour son président, il est impossible de nier que les membres des Premières Nations et les Inuits, dans leurs rapports avec ces services publics, sont victimes de discrimination systémique. Dans ses structures et ses pratiques, dans les lois, souvent, qu'il applique, l'État québécois fait montre d'« une absence de sensibilité évidente aux réalités sociales, géographiques et culturelles des peuples autochtones », ce qui entache la qualité des services publics qu'ils reçoivent et qui les prive parfois de ces services. C'est la dignité de ces gens qui est atteinte, fait observer Jacques Viens, parce qu'ils « sont maintenus dans des conditions de vie déplorables, en marge de leurs propres référents culturels ».

C'est un des constats centraux du rapport : cette absence de sensibilité, qui conduit à cette discrimination systémique, « trouve sa source dans la méconnaissance généralisée qu'entretient la population à l'égard des peuples autochtones », méconnaissance qui nourrit les préjugés et les stéréotypes, qui dresse un « mur d'incompréhension » entre les membres des Premières Nations et les prestataires de services publics.

De ces 142 recommandations, certaines sont très précises et pratiques, d'autres sont de nature politique. Certaines exigent de l'État qu'il délie les cordons de sa bourse, plusieurs engagent le gouvernement fédéral, le premier responsable, à nos yeux, de la situation peu enviable de ceux qu'il appelle « les Indiens » dans sa loi archaïque mais toujours en vigueur.

Dans l'esprit des conventions que le Québec a conclues avec les Cris, les Inuits et les Naskapiés — Convention de la Baie-James et la Paix des Braves, entre autres —, le gouvernement caquiste doit signer la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, comme le lui recommande Jacques Viens. L'ancien juge y va d'une autre suggestion fort judicieuse, soit celle de confier au Protecteur du citoyen, un organisme indépendant du gouvernement, le mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ses « appels à l'action ».

Dans sa déclaration qui suivait celle du premier ministre à l'Assemblée nationale, Manon Massé soulignait que, si les Autochtones connaissaient les Québécois, l'inverse n'était pas vrai. Elle invitait le peuple québécois « à prendre la main maintes fois tendue des peuples qu'on côtoie depuis des siècles sans les connaître, à accepter d'apprendre non par pitié, mais par plaisir et curiosité ». La députée solidaire a cent fois raison. C'est d'autant plus vrai qu'un mouvement d'affirmation culturelle et économique, comme le souligne Jacques Viens, s'est mis en marche chez les Premières Nations, un mouvement d'émancipation que la nation québécoise doit reconnaître et appuyer.

## III COMMISSIONS SCOLAIRES

## L'école à 10 vitesses?

S

emaine costaud en éducation : le hasard a voulu que le dévoilement du projet de transformation des commissions scolaires du gouvernement Legault suive la publication d'un troublant rapport accusant le système scolaire québécois d'être le plus inéquitable au pays et de fonctionner à trois vitesses au moins. Or, en remettant l'école dans les mains des communautés comme elle affirme vouloir le faire, la CAQ ne risque-t-elle pas de nous mener vers l'école à la carte?

Le mouvement L'école ensemble a eu accès à des données scolaires inédites produites par l'OCDE qui confirment ce que plusieurs redoutaient : différentes écoles se côtoient au Québec — école publique, programme particulier et sélectif dans l'école publique, et école privée —, ce qui crée des iniquités et de l'injustice. Davantage d'autonomie aux écoles, comme le promet le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, viendra-t-il accentuer le phénomène? À chacun sa grille horaire, sa grille matière, son petit projet?

Les directions d'école, qui revendiquent cette marge de manœuvre depuis des lustres et qui croient à une école se faisant le reflet de sa communauté, sont les premières à demander des éclaircissements,

car le projet de loi comporte ses zones d'ombre. D'autres réformes avant celle-ci avaient des velléités de décentralisation et ont fini par accentuer les pouvoirs dévolus au ministre.

Quant aux objectifs de départ, trouvent-ils une réponse dans le projet de loi?

**1. Réduire les coûts.** Une économie de 45 millions sur un horizon de quatre ans ne fera pas une différence majeure. Dans le budget des dépenses de 11,2 milliards pour l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, ce montant représente une économie annuelle de... 0,1 %.

**2. Alléger les structures.** Pour l'instant, le seul palier qui disparaît de l'équation concerne celui des élus, et il est vrai que les taux anémiques de participation aux élections scolaires commandaient une action radicale. Mais rien n'indique que les « centres de services » ne conserveront pas cette bureaucratie qu'on associe spontanément à la lourdeur — et qui dans les faits contribue à faire rouler l'école : embauche, formation, transport scolaire, nouvelles technologies, service de la paie, élèves en difficulté.

**3. Améliorer la réussite.** C'est le pari le plus important de cette réforme, et il nous ramène inévitablement au constat formulé par l'OCDE sur les inégalités du système. S'y tapissent certains tabous habilement contournés au fil des administrations : l'école publique s'est de l'intérieur « privatisée » en proposant des offres diversifiées et enrichies, et a fait de l'école ordinaire un parent de plus en plus pauvre.

## Conflit prévisible entre François Legault et les médecins spécialistes

Vous souffrez d'enflure du portefeuille... Faut faire une ponction!

C'est de la grossophobie!



## LIBRE OPINION

## N'éliminons pas le Publisac

Texte collectif\*

Le besoin de réduire à la source et le respect du choix de ne pas recevoir de circulaires font consensus parmi les partisans et les opposants du Publisac. Or le système actuel permet d'atteindre ces objectifs. Lorsque des citoyens exercent leur option de retrait, ou « opt-out », les quantités de circulaires à imprimer et de sacs à produire sont réduites en conséquence. Ni les annonceurs, ni les éditeurs, ni les distributeurs n'ont intérêt à produire ce dont des gens ne veulent pas, tant d'un point de vue économique que sur le plan environnemental.

La Ville de Montréal tiendra aujourd'hui, le 3 octobre, une séance d'information en prévision de la consultation publique sur le contrôle des circulaires, à la suite d'une pétition du mouvement montréalais Antipublisac. Celui-ci demande qu'une circulaire ne puisse être distribuée que si le résident l'accepte en affichant un logo à cet effet, ce que l'on appelle l'option d'adhésion, ou « opt-in ». Selon l'étude de WSP commandée par la Ville de Montréal, l'option d'adhésion n'existe nulle part ailleurs, l'option de retrait étant la méthode habituelle.

L'option de retrait est facile à exercer, par une demande au service à la clientèle de Publisac de recevoir un pictogramme rouge à afficher. Une mise en place de l'option d'adhésion à Montréal signifierait la fin du Publisac au Québec puisque TC Transcontinental, propriétaire du Publisac, a indiqué que celle-ci n'est pas viable à cause de la complexité et des coûts prohibitifs de la gestion d'un système d'abon-

nement de plus de trois millions de portes au Québec.

La Commission de la Ville de Montréal devra choisir entre recommander le maintien de l'option de retrait, avec de possibles améliorations, et recommander l'option d'adhésion. Le « opt-in » signifierait aussi la mise en péril des hebdomadaires, déjà touchés par la crise des médias, et d'une information locale de qualité, primordiale pour notre démocratie. Cela mènerait aussi à une perte d'économies pour les ménages, étant donné que 87,1 % de ceux qui reçoivent des circulaires les consultent, selon le sondage de SEGMA Recherche commandé par Montréal. Enfin, on verrait disparaître le principal outil promotionnel des commerçants locaux face à la concurrence des géants de la vente en ligne, un appauvrissement de la vie de quartier, la perte de milliers d'emplois directs et indirects, y compris de journalistes, et une atteinte à la liberté commerciale et au droit du public à l'information.

La seconde demande d'Antipublisac est de « remplacer tout sac de plastique pour circulaires par un emballage qui n'a pas à être séparé du contenu pour être recyclé ». Le plastique constitue certes une préoccupation environnementale que nous partageons. Ce sac demeure cependant la meilleure solution pour protéger les imprimés des intempéries. Le Publisac représente de plus une occasion de faire un pas important vers l'économie circulaire du plastique, comme le Québec s'est rallié par le passé pour créer une économie circulaire du papier.

Soulignons que TC Transcontinental a fait des avancées impressionnantes à ce chapitre. Un nouveau sac fabriqué ici, au Québec, à 100 % de plastique recyclé, et toujours 100 % recyclable, a été lancé à Montréal en septembre. Il sera déployé en octobre dans la CMM, puis partout au Québec d'ici la fin de l'année. Des tests sont en cours, en partenariat avec la Ville de Montréal, de sacs s'ouvrant sous pression dans le camion de collecte, afin de contrer le problème du recyclage d'un produit combinant plastique et papier. De plus, l'entreprise teste ce mois-ci à Montréal le déploiement de jaquettes en papier pour des distributions intérieures.

Nul besoin de poser un geste nuisible aux hebdomadaires, aux commerçants, aux consommateurs et à l'emploi. Laissons plutôt les citoyens décider de l'avenir du Publisac par leur utilisation des hebdomadaires et des circulaires, et le recours au libre choix de ne pas les recevoir si telle est leur volonté.

\*Pierre-Alexandre Blouin, président-directeur général, Association des détaillants en alimentation du Québec, Benoit Chartier, président du conseil, Hebdomadaires Québec, Yves-Thomas Dorval, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec, Stéphane Forget, président-directeur général, Fédération des chambres de commerce du Québec, Carole Hochu, présidente et chef de la direction, Association canadienne de l'industrie des plastiques, Denis Lebel, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, et Andrew Mulé, vice-président et directeur général, Métro Média

## LETTRE

## Changements climatiques: les faits sont là

Nombreuses sont les personnes qui affirment ne pas croire aux changements climatiques. Or les changements climatiques ne sont pas un objet de croyance. La croyance est une adhésion à une représentation du monde subjectivement recevable, mais objectivement insatisfaisante et donc insuffisante. Il appert que l'affirmation qu'il y a effectivement des changements climatiques repose sur l'observation du monde réel et sur des faits mesurables et non sur une quelconque représentation du monde qui relève plus d'une vue de l'esprit que d'une véritable adhésion à la réalité.

Dans cette perspective, il est primordial de se poser la question suivante : qu'est-ce qui amène des gens à affirmer qu'ils ne croient pas aux changements climatiques? Les raisons sont certainement diverses, mais il est essentiel de se pencher sur l'une d'entre elles : nier la réalité par refus de perdre ses privilèges, car les transformations profondes nécessaires pour faire face au défi que représentent les changements climatiques remettent nécessairement en question les privilèges des mieux nantis et des dominants, mais aussi de notre vie. Nous avons individuellement et collectivement à repenser l'économie de fond en comble, à déconstruire et à se délester des dogmes économiques, telle la croissance illimitée, à remettre en question la trinité surproduction-surconsommation-surexploitation, à remettre en question notre sacrosaint mode de vie et notre relation à

la nature, à créer de nouveaux modèles de société en harmonie avec l'environnement, à enclencher une décroissance équitable et gérable pendant qu'il en est encore temps, à repenser nos modes de transport, à faire de la politique autrement, etc.

Les défis sont grands. Il est impératif de choisir en toute conscience d'y faire face et de mettre en œuvre les profondes transformations que requiert la situation inédite à laquelle l'humanité est confrontée. Si nous ne les entreprenons pas de nous-mêmes, elles nous tomberont dessus par la force des choses, nous n'y échapperons pas, car les changements climatiques ne sont pas une croyance. Ce sont des faits observables et dont les effets sont mesurables et bien réels. Que cela nous plaise ou non, la négation de la réalité ne change rien à cette réalité.

Les faits sont là!  
Nelson Tardif  
Le 2 octobre 2019

# Le délire anticomuniste du Brésil bolsonarisé

Oscar Augusto Berg

Doctorant en science politique, membre étudiant de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes de l'UQAM

Le politologue français Maurice Duverger voit la politique à l'image de Janus, le dieu romain à double face : elle serait l'expression tant d'une lutte permettant la domination de certaines classes sur d'autres que des efforts pour faire régner le bien commun. La réalité fait en sorte que la politique ne se résume jamais à une seule de ces faces, mais s'exprime plutôt par leur cohabitation. Toute lutte politique incarne des conceptions de ce qui est juste et de ce qui relève de l'ordre. De l'Amérique trumpienne à la Hongrie de Viktor Orban, la contradiction oppression/intégration s'exprime partout où la vague mondiale d'un populisme conservateur fait aujourd'hui surface.

Prenons l'exemple du Brésil. Au pouvoir depuis janvier 2019, Jair Bolsonaro se réclame de l'étiquette de la droite « décomplexée », il joue la carte de la nostalgie de la dictature militaire et fait des déclarations controversées sa marque de commerce. Le 24 septembre dernier, il a encore volé la vedette de la politique internationale en prononçant un discours profondément imprégné de valeurs de guerre culturelle et révélateur de sa conception de la politique à l'Assemblée générale des Nations unies.

Sous la pression de la crise amazonienne et mis à mal par ses déboires diplomatiques récents, Bolsonaro devait répondre à ses critiques. Il n'empêche, il a préféré consacrer une grande partie de son discours à dénoncer la gauche, le so-

cialisme et même les régimes cubain et vénézuélien.

D'entrée de jeu, Bolsonaro a affirmé représenter un pays enfin libéré du socialisme. Une telle déclaration peut en surprendre plus d'un. En écoutant son discours, nous avons le sentiment que quelque chose aurait pu nous échapper au sujet de l'histoire brésilienne récente. La stabilité financière sous la gouverne de Cardoso (1995-2002), les politiques sociales universelles sous Lula (2003-2010) ou encore le nationalisme économique prôné par Dilma Rousseff (2011-2016) ? À en croire Bolsonaro, du socialisme sauvage.

## Démocratie confuse

Dans *Theory of Democracy Revisited*, Giovanni Sartori a écrit à la fin des années 1980 que nous vivions une ère de démocratie confuse dans laquelle même les opposants aux principes démocratiques se réclamaient du mot *démocratie*, faute d'un consensus sur ce qu'est la démocratie. C'est à l'intérieur de ce contexte qu'il faut inscrire Bolsonaro. Chez lui, les notions de démocratie, de socialisme et de libéralisme n'ont aucun lien avec la réalité, et encore moins avec la rigueur scientifique. Le sens qu'il donne à l'histoire prête à confusion. Selon lui, la dictature militaire de 1964-1985 aurait été dans les faits une résistance démocratique au socialisme. À l'inverse, le gouvernement civil de transition de 1985-1989 et les 29 années de démocratie libérale qui suivirent auraient été des années socialistes.

Cette confusion n'a cependant rien de hasardeux. Elle découle d'un processus bien réfléchi. L'État janusien

que la droite bolsonarienne met en place se constitue ainsi autour d'une lutte contre les conceptions libérales qui sortirent gagnantes de la transition démocratique et de la constituante des années 1980 et que les gouvernements successifs de Cardoso, Lula et Dilma ont contribué à consolider.

La notion d'ordre public que Bolsonaro cherche à mettre à l'ordre du jour se fait au détriment de la participation. Aussi fait-il la promotion des valeurs conservatrices et religieuses aux dépens de la diversité, du pluralisme et des libertés individuelles. Son délire anticomuniste y joue un rôle essentiel et lui procure la légitimité qu'il aurait du mal à obtenir autrement. À la manière d'un Néron — pour reprendre une deuxième référence à la Rome antique —, Bolsonaro sème la panique d'un éventuel retour en force de la gauche et se dresse comme le dernier rempart contre le fantasme socialiste. Même si cela signifie se servir d'une tribune comme les Nations unies pour falsifier l'histoire. Quitte, bien sûr, à faire mal à l'image du Brésil.

Et, justement, quid de l'urgence climatique ? L'environnement n'aura occupé qu'une place bien secondaire dans la prestation onusienne de Bolsonaro. L'alerte sonnée par Greta Thunberg, déjà précédée à maintes reprises de celles des communautés autochtones et scientifique brésiliennes, n'a eu aucun effet. Ainsi, le Brésil bolsonarisé incarne un nouveau visage de la nature confuse de la démocratie : à une époque où des adolescents font preuve d'une stature de chef d'État, il y a des chefs d'État qui se comportent comme des adolescents.



Jair Bolsonaro a été élu président en janvier dernier. EVARISTO SA / AGENCE FRANCE-PRESSE

## III MODE DE SCRUTIN

# Il faut écouter les citoyens

André Larocque

Sous-ministre à la réforme des institutions démocratiques dans les deux gouvernements de René Lévesque, 1977-1985

Maintenant que l'on sait ce que veulent les partis, soit un mode de scrutin dit « proportionnel mixte compensatoire » (que j'appellerai ci-après MC), il serait plus que temps de demander aux citoyens ce qu'ils veulent. On peut facilement deviner que les attentes citoyennes sont tout autres que celles des partis.

D'abord, la MC n'est pas une proportionnelle. La proportionnelle cherche à reproduire une assemblée à l'image de la volonté populaire exprimée. Son but principal est que chaque citoyen soit effectivement représenté à l'Assemblée nationale, hormis ceux qui auraient choisi de voter pour un parti qui n'aurait pas atteint un seuil minimal de participation... généralement 2,5 % ou 5 % du vote national.

La MC vise non pas à refléter fidèlement le vote populaire, mais à mieux répartir les sièges entre les partis. C'est un système pensé pour les partis, par les partis, non pas pour les citoyens. C'est une autre illustration de ce qu'un spécialiste britannique a dit : « *British government is party politics* ».

Partant de la fameuse déclaration de René Lévesque selon laquelle « notre système électoral est démocratiquement infect », la MC choisit de conserver un système infect à 64 % ! Et ce faisant, il aggrave le présent système au lieu de l'améliorer.

Ainsi, en conservant 80 sièges assignés au scrutin uninominal, la MC préserve et empire le vieux mythe des partis voulant qu'un député puisse représenter adéquatement tous les électeurs de sa circonscription... comme si François Legault représentait vraiment les électeurs libéraux de sa circonscription... Comme si le député de Gouin représentait à leur satisfaction les électeurs non socialistes de Gouin (et il doit quand même y en rester quelques-uns). Du même coup, la dimension « uninominale » est ce qu'il y a de plus néfaste pour la représentation féminine. Pourtant, c'est celle-là qui est retenue pour l'élection de 64 % des députés.

Il serait très surprenant que quelqu'un, quelque part, ait manifesté le désir d'agrandir les circonscriptions actuelles. Pourtant, en les portant de 125 à 80, chacune est agrandie de 36 % ! Se peut-il qu'il y ait un seul député qui trouve qu'il n'a pas actuellement suffisamment de citoyens à représenter ?

Il serait non moins surprenant que les citoyens tiennent absolument à avoir deux classes de députés, 64 % élus par le système infect actuel, et 36 % entrant à l'Assemblée nationale par la porte d'en arrière, non pas directement élus, mais par voie de compensation d'un système que l'on concède à l'avance comme distordu et dont les distorsions ne peuvent même pas être connues de l'électeur au moment de voter.

Enfin, les citoyens expriment depuis des décennies la volonté que nos régions soient reconnues comme des territoires de décision politique (décentralisation), de développement économique, d'organisation sociale, d'enra-

cinement culturel. Sont-ils vraiment prêts aujourd'hui à renoncer à tout ça pour accepter que leur région serve simplement de base mathématique pour représenter des partis victimes d'un système infect ?

On pourrait faire bien d'autres commentaires, mais l'essentiel est plutôt d'arriver à ce que notre système électoral soit fondé sur les citoyens et non pas sur les partis. Le gouvernement actuel du Québec réussit admirablement à gouverner en fondant son action sur l'essentiel en démocratie, la volonté populaire. Pourquoi ne prolongerait-il pas sa démarche en créant les moyens de faire entendre cette volonté sur une question aussi importante que la représentation des citoyens à l'Assemblée nationale ?

Un moyen simple. Créer une commission populaire mandatée pour dégager après une année de consultation les attentes citoyennes. Une commission citoyenne... non pas une commission parlementaire ! Ne perdons pas de vue que 75 % des élus qui siègent présentement à l'Assemblée nationale ont été élus même si une majorité de leurs électeurs n'a pas voté pour eux ! D'où leur viendrait au juste la légitimité pour se substituer aux citoyens sur une question centrale de notre fonctionnement démocratique ?

Et si les partis traditionnels insistent pour soumettre au référendum leur exercice de rafistolage byzantin, pourquoi pas ? À la condition qu'on soumette en même temps la solution qu'auront exprimée les citoyens. Y a-t-il quelqu'un dans cette société qui douterait un instant du choix que feraient les citoyens ?

# Se battre pour sa place dans son propre pays

ÉMILIE NICOLAS



Pour bien des Québécois, la « crise de Val-d'Or » a commencé avec le reportage d'*Enquête*, en octobre 2015, qui relayait la parole de femmes brutalisées et violées par la Sûreté du Québec. Pour nombre de communautés autochtones locales, la crise était déjà bien présente et durement vécue depuis bien des générations.

D'abord, on a pris possession des terres. Ensuite, on a pris les enfants. Les oblats ont ouvert le pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, tout près d'Amos, dès 1955. Françoise Ruperthouse, aujourd'hui intervenante au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, sait très bien ce que les pensionnats ont fait à la communauté. Après une petite enfance passée auprès de ses parents dans la forêt, elle y a été amenée de force, toute jeune, comme bien des enfants de la région. Elle sait aussi qu'après la douleur de la séparation, ses parents n'ont plus jamais été les mêmes.

« Petite, on m'appelait l'enfant terrible. J'étais celle qui refusait d'obéir », me confie-t-elle en riant. « Je détestais, et j'ai toujours continué de détester, l'injustice. C'est ce qui m'a amenée à vouloir aider ma communauté, et à aller vers la politique pour défendre les miens. » Éluë au conseil de bande de Pikogan entre 2011 et 2017, elle fait partie des trop rares femmes à avoir accès au leadership d'une Première Nation sous le système de gouvernance imposé par la Loi sur les Indiens. Elle est maintenant représentante de la nation algonquaine au conseil de Femmes autochtones du Québec.

Si, traditionnellement, l'esprit libre, curieux et engagé d'un enfant avait été célébré dans sa culture d'origine, défier l'autorité n'était déjà plus très bien perçu durant l'enfance de Françoise. « Les curés allaient prôner l'obéissance dans les communautés, depuis très longtemps — et pas seulement dans les pensionnats », m'explique-t-elle. Heureusement, si la flamme de la résistance a manqué d'oxygène pendant des générations, elle ne s'est jamais complètement éteinte.

Les survivants des pensionnats ont peu à peu désappris l'obéissance aveugle et la soumission pour mieux se reconstruire. La Fondation autochtone pour la guérison, créée en 1998 pour appuyer les ex-pensionnaires et leurs familles partout au pays, a contribué à libérer la parole et à marteler dans les cœurs et les esprits que les injustices n'étaient pas acceptables, qu'il ne fallait plus les encaisser dans le silence. En 2010, le gouvernement Harper lui a coupé les vivres, au beau milieu des travaux de la commission Vérité et Réconciliation. Mais l'appétit de la dénonciation, porté par la guérison collective entamée, allait continuer à transformer la société.

Après la dénonciation des pensionnats sont venues les accusations contre les communautés religieuses, qui avaient régné pendant des décennies en rois et maîtres sur des peuples entiers. Françoise me parle du cas du père Edmond Brouillard, condamné en 1996 à cinq ans de prison pour avoir agressé sexuellement six enfants algonquins en Abitibi. Elle me dit que des dizaines d'autres dénonciations ont été recueillies pour l'action collective autorisée l'an dernier contre les oblats. Quand un curé est entré dans la tente de sa mère, il y a plusieurs décennies, s'élever contre l'Église était alors inimaginable. Aujourd'hui, les choses ont bien changé.

De nos jours, des femmes autochtones violentées par des policiers peuvent parler à un média national et voir leur témoignage bouleverser le Québec. Avec la commission Viens, des communautés entières se sont jointes à elles pour dénoncer non seulement les services de police, mais aussi la DPJ, les services de santé et les services sociaux, les établissements carcéraux et le système de justice. Le premier ministre s'est excusé au nom de l'État québécois des sévices infligés au fil du temps et a promis d'étudier sérieusement les 142 appels à l'action du rapport déposé en début de semaine.

Même si les suites du rapport sont pour l'instant dans les mains du gouvernement, Françoise sait que la Commission a déjà eu son effet en Abitibi et un peu partout. Pour elle, chaque Autochtone qui est venu témoigner est un Autochtone qui a pris encore un peu plus l'habitude de la dénonciation. Elle sait qu'il faudra continuer à lutter pour briser le cycle de la « bienveillance » gouvernementale qui fait éclater les familles, des pensionnats de jadis aux services sociaux contemporains. Elle sait qu'avec le temps, ils seront de plus en plus nombreux à le faire avec elle.

Malgré tout, Françoise insiste pour ne pas oublier les femmes qui ont dénoncé la SQ en 2015, qu'elle continue de côtoyer. Elles n'ont pas obtenu justice, et la vie de plusieurs d'entre elles est toujours aussi brisée — alors que certains des policiers accusés ont même obtenu des promotions. « Comment fait-on pour assurer leur sécurité et leur bien-être après qu'elles sont venues témoigner ? Les personnes brutalisées, on s'occupe d'elles comment, maintenant ? » Même avec le dépôt du rapport, la question reste entière.

En terminant, j'ai demandé à Françoise s'il y avait un message qu'elle aimerait envoyer à la population québécoise, qui prendra connaissance du rapport Viens dans les prochains jours. Sa réponse : « J'aimerais que les Québécois comprennent à quel point c'est fatigant d'avoir à se battre pour avoir sa propre place dans son propre pays. J'aimerais qu'ils sachent à quel point nous sommes épuisés d'être abusés et ignorés dans nos droits, de nous sentir invisibles dans la société, alors qu'on est chez nous. »

Il n'y a pas de retour en arrière possible. Les dénonciations continueront à venir. Le respect sera demandé tant qu'il ne sera pas obtenu. Combien de temps encore les Françoise Ruperthouse de ce monde devront-elles s'épuiser pour obtenir ce que les non-Autochtones tiennent pourtant pour acquis ? Cela dépend de notre réelle volonté d'apprendre et de changer.



La future école secondaire de Fruitport aura dans son hall d'entrée des murs de béton pour permettre aux élèves de se protéger d'un éventuel tireur. De plus, ses corridors seront incurvés pour réduire au maximum les lignes de tir et donc les cibles potentielles. MICHIGAN TOWERPINKSTER

### III ÉTATS-UNIS

# Apprendre à la dure

Le Michigan réalise une première école à l'épreuve des tueries

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR



Les États-Unis sont aux prises avec une exceptionnelle épidémie de tueries, d'épouvantables fusillades scolaires en particulier. Les débats sur le contrôle des armes n'aboutissent à presque rien.

D'ailleurs, à quoi bon ?

Même si un utopique interdit total sur la production et la vente d'armes était décrété aujourd'hui par Washington, les quelque 400 millions de revolvers, pistolets et fusils de tous calibres déjà en possession des civils vont demeurer fonctionnels pendant des décennies, voire des siècles. Alors que faire ?

Le président Trump a proposé d'armer le personnel des écoles. Depuis le mardi 1<sup>er</sup> octobre, une loi autorise les enseignants de la Floride à s'armer au travail. Un nouveau programme de formation leur est offert par 39 des 67 comtés de l'État. Il comprend une évaluation psychologique et des cours de maniement des pistolets. L'État de New York a choisi au contraire d'interdire d'armer les enseignants.

La protection contre les assauts scolaires peut prendre plusieurs autres chemins. Par exemple l'installation de détecteurs de métal à l'entrée des immeubles.

La Fruitport High School vient de pousser cette logique préventive à un sommet inégalé. L'établissement de l'ouest du Michigan datant des années 1950 profite de sa rénovation de quelque 60 millions pour se reconstruire entièrement de manière à protéger au maximum ses élèves.

Ça, franchement, le Lab école du Québec n'y avait pas pensé...

Concrètement, cela donne quoi ? En gros, les aménagements multiplient les caches pour s'abriter :

**Des murs en béton** hauts d'environ deux mètres, érigés perpendiculairement aux murs principaux dans les es-

paces communs, servent de boucliers aux cibles potentielles et réduisent la visibilité des tireurs. Les plans montrent une dizaine de ces ajouts (appelés *wall wings*) dans le hall d'entrée.

**Des parois verticales** en béton armé larges et hautes comme des portes peuvent servir d'abri dans la bibliothèque, les laboratoires ou les classes.

**Les corridors de l'école** sont courbés pour réduire les lignes de tir et donc les cibles potentielles.

**Le verre des portes** et des fenêtres est blindé.

**Un système automatique** contrôlé par la direction permet de sécuriser très rapidement tous les accès à l'école.

#### L'architecture réaliste

La firme multidisciplinaire du Michigan TowerPinkster (architecture, génie, design) a accouché de cette proposition aussi troublante qu'originale. D'où est venue l'inspiration, l'idée même de construire une école offrant davantage de protection ? De la commission scolaire ou du bureau d'architecte ?

« TowerPinkster a élaboré plusieurs concepts autour de la sécurité et la commission scolaire Fruitport a décidé ce qui était approprié pour son école », répond au *Devoir* Matt Slagle, directeur du volet éducatif de l'agence.

M. Slagle a répondu laconiquement aux questions, par courriel, trois semaines après les premières demandes du *Devoir*. Il dit que la communauté de Fruitport a été « très favorable » au projet, ce que semble confirmer le donateur d'ouvrage. Aucun parent n'a réagi négativement et l'école n'a enregistré aucun commentaire négatif, au contraire.

« Nous avons mis ces choses en place de telle sorte que si vous les regardiez, vous ne saviez pas que c'était une mesure de sécurité », a déclaré au réseau NPR du Michigan, Bob Szymoniak, superviseur des écoles publiques de Fruitport. « Pour cette raison spéci-

## De Sandy Hook à Parkland

Le 14 décembre 2012, un jeune homme armé est entré dans l'école élémentaire Sandy Hook de Newtown au Connecticut où il a abattu de sang-froid 20 enfants et 6 adultes avant de se suicider.

Le président Obama a versé des larmes en parlant en public de l'épouvantable massacre, épouvantable même à l'échelle de sa république surarmée. Les civils y possèdent maintenant 100 fois plus d'armes que les militaires du pays.

Les défenseurs d'un contrôle plus strict de la vente d'armes se disaient que si cette tuerie-là ne faisait pas avancer leur cause, rien n'y ferait.

Rien n'y a fait. Au total, selon un recensement de la mi-décembre proposé par *vox.com*, il y a eu 2242 fusillades de masse depuis Sandy Hook qui ont fait 2534 morts et 9362 blessés.

Les écoles ne sont toujours pas épargnées. Deux tireurs ont abattu un élève et en ont blessé huit autres à Highlands Ranch au Colorado en mai.

En avril, un jeune de 14 ans a tiré à la carabine à plomb sur des enfants qui jouaient dans la cour de leur école à DeKalb County en Géorgie.

En janvier, un élève de 15 ans a fait 2 morts et 16 blessés dans l'école secondaire de Marshall County au Kentucky.

Des rescapés de la fusillade de Parkland en Floride du 14 février 2018 (17 morts et 15 blessés) ont tenté de mobiliser l'Amérique après le drame. Un demi-million de jeunes ont marché sur Washington le 24 mars. L'âge minimum pour acheter une arme a été repoussé de 18 à 21 ans en Floride et les tueries continuent.

fique, nous voulons que les élèves aient le sentiment que l'école est chaleureuse et accueillante, et non un type de refuge ou de bunker pour assurer leur sécurité. » Il a été impossible d'obtenir une entrevue avec M. Szymoniak.

#### L'architecture réaliste

Reste que l'idée seule témoigne d'un réalisme qui donne froid dans le dos.

L'architecture se résigne ainsi à l'inéluctable. Elle ne prétend pas changer le monde. Elle l'accepte comme il est en se disant que s'il faut espérer le meilleur, il faut quand même se préparer au pire. La logique semble la même avec les exercices imposés aux classes pour apprendre à se protéger en cas d'attaque.

Les écoles du Québec montrent aussi à leurs enseignants et à leurs élèves comment s'éloigner des vitres ou barricader les portes des locaux. Des messages codés d'alerte, ici comme ailleurs, indiquent qu'un danger vient de pénétrer dans l'école. La Commission scolaire de Montréal n'a pas répondu aux demandes d'entrevues à ce sujet.

« Je pense que ces idées sont utiles en cas d'attaque, mais la conception d'une architecture ne pourra jamais empêcher une personne déterminée à faire du mal », commente M. Slagle en parlant des solutions de sa firme.

Sa réponse a été encore plus courte au sujet des questions éthiques soulevées par le contrat de Fruitport. TowerPinkster conçoit déjà des prisons et c'est là qu'elle a accumulé une partie de son expertise en conception sécuritaire avant d'en transférer des bouts dans une première école.

Et vice versa. Matt Slagle avoue que l'idée de ce qu'il appelle *The Wing Wall*, le grand hall et sa dizaine de murs, décrite comme « complètement originale », a déjà été récupérée par de nouveaux projets. « Nous avons depuis offert cette idée à d'autres clients. »

Un mouvement d'architectes américains demande de refuser les contrats de construction de prisons ou de centres de détention dans un pays qui compte plus de prisonniers que la Chine. Y a-t-il un lien éthique à établir avec la construction d'écoles bunkers ? « Je ne vois pas de parallèle », répond simplement Matt Slagle.

Le chantier de reconstruction de l'école secondaire de Fruitport a été ouvert cet été. Les élèves auront accès aux classes et à la cafétéria en janvier. La rénovation complète sera terminée à l'été 2021.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



#### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

#### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

#### ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

#### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jarvis de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.